

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 05/2017

Château-d'Oex, le 28 mars 2017
Greffe_0134_Préavis édités_emo

Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

La municipalité sollicite de votre autorité l'octroi d'un crédit en vue du remplacement de la balayeuse du service communal des travaux.

PREAMBULE

En 2000, le Conseil communal accordait un crédit en vue du remplacement de la balayeuse pour un montant de CHF 230'000.00 (Préavis No 32/2000).

Actuellement ce véhicule, immatriculé en 2001, totalise 9'800 heures au compteur. Ces dernières années il a fait l'objet de nombreuses réparations, à savoir :

Années	Coûts d'entretien	
2014	CHF	9'160.00
2015	CHF	10'603.00
2016	CHF	12'486.00

Par ailleurs, le rapport prévisionnel d'entretien de cette machine pour ces prochaines années laisse entrevoir des coûts de l'ordre de CHF 20'000.00/année.

Du fait de son ancienneté, les problèmes de pannes, liés à l'usure du mécanisme, deviennent de plus en plus fréquents et onéreux. Cette constatation a été relevée dans le cadre d'un audit effectué, en automne 2016, par le bureau Hymexia Sàrl, à Châtel-St-Denis, relatif à l'ensemble des machines et véhicules communaux, audit qui préconise par ailleurs le remplacement de la balayeuse.

REPLACEMENT DE LA MACHINE

Fort de ces éléments, la municipalité s'est déterminée pour le remplacement de la machine et a entrepris à cet effet les démarches nécessaires.

Sur le marché actuel, 4 entreprises sont susceptibles de pouvoir fournir cette machine. Après plusieurs visites lors d'expositions spécialisées en la matière et après avoir pris des renseignements auprès d'autres communes, il ressort que seules 2 sociétés répondent au cahier des charges interne au service. Ces sociétés ont mis, chacune, à disposition du service, une machine qui a pu être testée durant 2 jours en période automnale. Elles ont également fourni des offres comprenant la reprise de l'ancienne machine. A ce sujet, la municipalité relève qu'il est très difficile de comparer les offres tant les différences sont importantes au niveau des concepts et de la technique des machines.

La municipalité a étudié différentes variantes de mise à disposition de cette machine, à savoir :

Privatisation

Utilisation annuelle 400 h. Prix de la prestation : CHF 230.00/h, toutes charges comprises, soit CHF 92'000.00/an.

Location

Pas possible pour des périodes de longue durée. Une telle location devrait se faire sous forme de leasing.

Leasing

Coût supérieur pour la commune du fait que les taux appliqués pour un leasing sont supérieurs à ceux négociés par la commune.

REMARQUE GENERALE

A titre comparatif, lorsque la commune intervient avec son véhicule et son personnel, le coût net est de CHF 145.00/h., toutes charges comprises. D'autre part, cette manière de procéder poserait de gros problèmes organisationnels lors d'interventions non planifiables (manifestations, pollutions routières, accidents de la route, troupeaux, intempéries, ruptures de conduites, etc.). De plus, les machines proposées pour ce genre d'interventions ne permettent pas d'intervenir dans toutes les circonstances, telles que gabarits routiers, nettoyage de locaux, de parkings, etc.

Il est encore à relever que la commune, moyennant finance, intervient ponctuellement pour la Commune de Rossinière, l'Etat de Vaud, les entreprises et les privés.

COUT D'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE MACHINE

Coût de la machine	CHF	256'000.00
./. Remise spéciale	CHF	5'600.00
Sous-total	CHF	250'400.00
TVA 8%	CHF	20'100.00
Sous-total	CHF	270'500.00
Reprise de l'ancien véhicule TTC	CHF	10'000.00
Total TTC	CHF	260'500.00
		=====

Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse

COUT D'ACQUISITION D'UNE MACHINE DE DEMONSTRATION

Coût de la machine, valeur à neuf, HT	CHF	269'060.00
./. Remise pour machine de démonstration	CHF	<u>30'060.00</u>
Sous-total HT	CHF	239'000.00
TVA 8%	CHF	<u>19'120.00</u>
Sous-total TTC	CHF	258'120.00
Reprise de l'ancien véhicule TTC	CHF	<u>10'000.00</u>
Total TTC	CHF	<u>248'120.00</u>
		=====

Par ailleurs la société retenue a annoncé, dans le cadre des offres ci-dessus, qu'elle mettra également à disposition, gratuitement, un lot de 10 brosses mixtes pour une valeur totale de CHF 1'333.00 HT.

Il est encore à relever que la machine de démonstration (total CHF 248'120.00) de marque Ravo Série 5, a été mise en circulation le 10 novembre 2016. A fin mars 2017, la machine comptabilisait 245 h./moteur et 107 h./balayage. Elle est équipée de nombreuses options, ce qui n'est pas le cas de la machine neuve.

CONCLUSIONS

La municipalité, au vu des éléments relevés ci-dessus, vous encourage à voter le crédit sollicité pour la machine de démonstration, ceci sachant qu'il s'agit d'une machine indispensable aux tâches régaliennes de la commune (réseau routier et voirie du centre et des hameaux).

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 05/2017 du 28 mars 2017 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- **D'autoriser** la municipalité à procéder au remplacement de la balayeuse RAVO, immatriculée en 2001, par l'acquisition d'une nouvelle machine de démonstration RAVO série 5.
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 248'120.00.
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire
- **D'amortir** ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 24'800.00 par année, la première fois au budget 2018. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 6'203.00 la première année, selon les conditions actuelles.

Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 28 mars 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Charles-André Ramseier

Eliane Morier